

Bruxelles, le 15 mars 2010, 16h00

## **Le principe de précaution permet de garantir la sécurité du réseau ferroviaire belge**

**A deux reprises, ces derniers jours, le signal H-E.1 de Buizingen, est passé au rouge lors du passage d'un train. Il s'agit de la stricte application du principe de précaution qui régit le réseau ferroviaire belge : lorsqu'une anomalie est rencontrée, qu'elle qu'en soit la cause, les signaux passent au rouge, même si la sécurité n'est pas en cause. Ce qui était le cas des deux trains concernés, qui étaient sur un itinéraire tout à fait protégé. Les procédures et principes de sécurité ont donc parfaitement fonctionné.**

### **Le signal en mode « alerte »**

Le jeudi 11 mars, à 16h30, le signal H-E.1 est passé au rouge lors du passage du train Louvain – Braine-Le-Comte. Le conducteur a alors immédiatement actionné le freinage d'urgence, comme le prévoit la procédure de sécurité. Ensuite, le conducteur a pris contact avec la cabine de signalisation qui lui a permis de poursuivre sa route. L'itinéraire du train était en effet « protégé », c-à-d que la « route » lui était réservée et qu'à aucun moment une collision n'était possible.

Le signal a ensuite été mis hors service, durant tout le week-end, permettant ainsi une enquête du parquet et d'Infrabel. Suite à des tests concluants, le signal a été remis en service ce lundi matin.

Ce lundi matin, à 5h54, le signal H-E.1 est à nouveau passé au rouge au moment du passage du train Termonde-Grammont. Là aussi, le conducteur a actionné le freinage d'urgence et pris contact avec la cabine pour connaître la marche à suivre. L'itinéraire du train était protégé et ce train a pu repartir sans le moindre risque.

### **Le principe de précaution**

Le principe de base du système de sécurité ferroviaire belge impose que lorsqu'une anomalie est détectée, quelle qu'en soit la cause (par exemple vol de câble, panne technique, intempéries...), le système se met en mode « alerte ». Concrètement, cela signifie que le niveau de sécurité doit toujours être maintenu au maximum avec, pour conséquence, par exemple, la fermeture d'un feu (feu passant au rouge) ou la fermeture des barrières d'un passage à niveau.

C'est donc, comme toujours, ce principe de base de la sécurité ferroviaire belge (principe de précaution), qui a été appliqué dans ce cas-ci, à deux reprises, ces derniers jours, au signal H-E.1 de Buizingen. Il ne s'agit donc pas d'un franchissement de signal au sens légal du terme, mais d'une panne potentielle d'un système ayant entraîné la fermeture du feu.

### **Tests et enquête**

Beaucoup de causes peuvent conduire au passage automatique d'un signal en mode alerte. Il s'agit d'un principe de précaution qui, couplé à des procédures qui ont parfaitement fonctionné dans les deux cas cités ci-dessus, permet d'assurer la sécurité maximale des trains, même lorsqu'un signal rencontre un incident technique.

Infrabel va maintenant effectuer de nouveaux tests sur le signal, afin d'identifier les causes de ces alertes, internes ou externes.

### **300 cas par an**

Chaque année, il se produit en Belgique quelques 300 cas semblables d'éléments qui se mettent en alerte par principe de précaution. Ces cas sont communiqués annuellement dans le rapport de sécurité d'Infrabel et sont garants de la sécurité du réseau ferroviaire belge.

C'est pourquoi Infrabel s'inquiète de la remise en cause de ce principe de précaution élémentaire par le syndicat indépendant des conducteurs, une organisation non reconnue. C'est en effet ce principe de base à tout système de sécurité performant qui permet au conducteur de train de bénéficier de la meilleure sécurité possible.

---

#### **A propos d'Infrabel**

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des sillons assurant le passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges et fait partie du groupe SNCB. L'entreprise emploie actuellement quelque 12 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros (2008).

#### **Contact Presse**

Porte-parole Infrabel: Corine Athas  
Gsm: +32 (0)499 590 355  
E-Mail: corine.athas@infrabel.be